March 28th, 2024

TRADE Solutions BNP PARIBAS

ARGENTINE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

• La durée légale du temps de travail	48 heures par semaine
• La durée maximum	8 heures par jour et 48 heures par semaine mais très nombreuses exceptions
• Les horaires de nuit	7 heures de 21h00 à 06h00.
Les jours de repos hebdomadaire	De 13h00 le samedi à minuit le dimanche sauf exceptions
Les congés payés	En fonction de l'ancienneté : - 15 jours si moins de 5 ans dans la même entreprise - 35 jours si plus de 20 ans
L'âge de la retraite	60 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes
L'âge minimum légal pour travailler	14 ans
Le marché du travail informel	On estime que 30% des actifs travaillent au noir. Peu de communication sur ce chiffre.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum	38.940 ARS en avril 2022, selon le ministère argentin du Travail.
Le salaire moyen	Selon le ministère argentin du Travail, le salaire mensuel moyen brut était de 158.000 ARS par mois au premier trimestre de 2022.
Les autres formes de rémunérations	
• Pour les heures supplémentaires	50% pour les jours ordinaires 100% pour les samedi après 13h00, dimanche et jours fériés
• Pour les week-end	100%
• Pour les heures de nuits	7 heures de travail payées 8
• Pour les heures supplémentaires de nuit	Même règle

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts	Assurance santé (soins médicaux, maternité, invalidité, décès), retraites.
Les contributions	Les contributions sociales payées par l'employeur : Les employeurs contribuent entre 24% et 26,4% de la masse salariale (pour les employeurs actifs dans les secteurs des services ou du commerce, à moins qu'ils ne soient considérés comme une PME) à la sécurité sociale, les premiers 7.003 ARS par mois et par salarié étant exonérés. Les employeurs doivent également verser des cotisations au titre de l'assurance contre les risques professionnels et de l'assurance-vie. Les contributions sociales payées par l'employé : Les employés contribuent à hauteur de 14% des salaires à la sécurité sociale et à hauteur de 3% des salaires au régime de soins du système de santé national.

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Mars 2024